

DIAGONALES

MENSUEL ROMANÉ DE LA SANTÉ MENTALE

© BilderBox

**Maladie de l'angoisse,
angoisse de la maladie**

Plus de peur que de mal

Novembre 2005 - N° 35

Au secours...

BERNE frappe un grand coup. Le Conseil national veut freiner la hausse des recours en matière d'Assurance invalidité, simplifier et accélérer les procédures et, last but not least, supprimer la gratuité des procédures de recours devant les tribunaux cantonaux des assurances.

Début octobre, nos conseillers nationaux, majoritairement ceux de droite, ont décidé d'un certain nombre de mesures pour contenir l'hémorragie de l'Assurance invalidité. La modification de la loi actuelle fait feu sur plusieurs fronts: espérant dissuader les assurés d'engager des recours à la légère, le plénum a supprimé la gratuité des recours. Le système d'opposition est par ailleurs remplacé par le préavis.

Des noms... Le PRD vaudois Yves Guisan souligne que la réforme devrait faire diminuer les cas non motivés. Il est vrai, Monsieur le Conseiller que, pour la majorité des gens, une demande de rente AI refusée puis redemandée est très motivante.

Chers futurs assurés, la preuve du besoin est désormais à votre charge. En cas de refus de rente, par exemple, il vous revient d'entreprendre les démarches pour recourir contre le non de l'AI et de passer à la caisse pour financer tout ça.

Force est de constater que les oppositions sont en nette augmentation. De 12 000 en 2003 à 19 000 en 2005. Mais n'est-ce pas là un problème plus grave que le simple fait d'être refusé comme rentier AI? N'est-ce pas en amont un problème de société qui pourrait être la conséquence d'une augmentation des demandes de rentes elles-mêmes? Qui elles-mêmes seraient le reflet de nos structures de moins en moins adaptées à l'Humain?

Autre cheval de bataille: la suppression de la gratuité des procédures devant les tribunaux des assurances. Malgré l'intervention de Meinrado Robbiani, PDC tessinois, qui met en doute la réduction du nombre de recours, les radicaux et les démocrates chrétiens ont soutenu cette obligation de supporter les frais de justice. Selon eux, cela incitera l'assuré à peser mûrement le pour et le contre avant de faire recours. Et comme pour parachever cette décision, Pascal Couchepin y va de son couplet: «Autoriser les tribunaux à prélever entre 200 fr. et 1000 fr. reste raisonnable.» Cela n'est pas un problème insurmontable, à ses yeux, pour les plus démunis.

Non, c'est vrai! Ils ne sont pas à un problème près...

Toutes les mesures prises sous la Coupole ont passé la rampe, grosso modo, par deux tiers/un tiers des voix. De quoi avoir peur, très peur! Reste que le dossier est parti au Conseil des Etats. On attend la suite avec beaucoup d'inquiétude. ■

Virginie Miserez,
responsable des Editions

4

Dossier

Maladie de l'angoisse, angoisse de la maladie



Plus de peur que de mal

10

Actuel

Traitement des troubles bipolaires L'encourageante expérience genevoise

12

Tous les droits
Le secret médical
Des normes très strictes

13

Portrait
Psychologie scolaire
Eugénie Sayad
prend les commandes de l'OPS

14-15

Sous la loupe
Résultats de la 4^e révision de l'AI
Projet d'aide à domicile à l'essai

16-17

Interview
Toxicomanie:
un combat sans merci
Pour une vision globale des dépendances

18

J'ai entendu - J'ai aimé

19

J'ai lu - J'ai aimé

20

Eclairage
S'interroger sur la colère
Une émotion qui peut être transformée

21

Entretien
«Surfer» sur la vie
Rosette Poletti,
entre charisme,
bon sens et humour

22

Les carnets d'Hélène
Aigre-doux

23-24

Agendas de la CORAASP et du GRAAP